



Résiliation de contrat militaire

Par **yayoulam**, le **06/04/2011** à **09:44**

Bonjour,

J'ai 28 ans je suis militaire j'ai 5ans et 4 mois de service je suis sous officier alors mon problème est que j'ai résigné un contrat de 6 ans car à la fin de mon premier contrat et vu que j'étais passé sous officier je ne pouvais signer un contrat inférieur à cette durée la motivation et le plaisir que j'avais dans mon travail m'ont poussé à oublier mes craintes et mes doutes au sujet de ce 2^e contrat puis il m'ont envoyé en stage de spécialiste où j'ai signé une feuille qui m'oblige à rester minimum 3 ans je ne comprends pas pourquoi je n'ai pas de période probatoire bla fin de mon premier contrat mais plus tôt des lors où j'ai signé le deuxième je pensais le signer et encore avoir un an dont mes mois probatoires pour me rétracter mais en fait non !! il a pris effet 6 mois après l'avoir signé et non à la fin du 1^{er} contrat bien sûr je ne savais pas qu'il prenait tout de suite effet .comment je peux faire pour partir je suis entrain de me dégoûter du système ou ya beaucoup trop de cassos et d'assistants bref je peux avoir une promesse d'emboche je n'ai pas besoin de reconversion juste partir sur le plan santé j'ai subi quelques interventions je ne sais pas si ça peut m'aider pour partir si quelqu'un peut me renseigner m'aider je serais le plus heureux pour finir je ne suis pas molli excusez mais fautes de frappe mais surtout orthographe